



Information Circular – Circulaire d’information

Réf. ICC/INF/2015/013

Date : 3 août 2015

**PUBLICATION DU RÈGLEMENT DU
FONDS SPÉCIAL POUR LA RÉINSTALLATION DES TÉMOINS**

Le Fonds spécial pour la réinstallation des témoins a été créé afin d’aider les États qui désirent conclure avec la Cour des accords tendant à la réinstallation de témoins, mais n’ont pas les capacités de le faire.

Un Comité consultatif a été créé pour aider le Greffier à administrer le Fonds spécial pour la réinstallation des témoins. Son mandat a été adopté le 21 janvier 2011 et figure en annexe à la circulaire d’information ICC/INF/2013/006.

Le Greffier publie à présent le Règlement du Fonds spécial pour la réinstallation des témoins, qui figure en annexe à la présente circulaire d’information.



Le Greffier,

Herman von Hebel